



BAREME D'HONORAIRES

Applicable à compter du 01/01/2017

Mise en Vente honoraires à la charge du vendeur

En pourcentage du prix de vente :

Prix de vente TTC	Honoraires TTC
Prix inférieur à 50 000 €	Forfait 5000 €
50 001 € à 130 000 €	8 %
130 001 € à 200 000 €	7 %
200 001 € à 400 000 €	6 %
Prix supérieur à 400 001 €	5 %

Mise en Location à la charge du futur Locataire et du Propriétaire Bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail : 10 € TTC / m²

Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux : 3 € TTC / m²